

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 9 décembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	50

CONVOCAATION

Datée	Du 09/12/21
Affichée	du 09/12/21

OBJET

Médiathèque : tarifs de
remboursement des ouvrages
perdus ou détériorés
empruntés par les usagers

Monsieur Pascal SUARD a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOUC, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET.

Pouvoirs : Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
François HUREL a donné pouvoir à Jean SELLIER
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Absents excusés : Nadège TROUILLET
François CARBONELL
Jean SELLIER

Absents : Philippe CROTEAU
Alexandra DEPARIS-AUBRIL

Acte rendu exécutoire après
publication le 23 décembre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur DELAVALLÉE, Vice-Président, délégué au Tourisme et à la Présence Culturelle expose aux membres du Conseil que les tarifs d'abonnement ont été fixés, par délibération en date du 28 septembre 2017, pour les médiathèques intercommunales de La Ferté en Ouche et de Moulins la Marche.

A ces tarifs, il convient d'ajouter ceux relatifs au remboursement des ouvrages perdus ou détériorés empruntés par les usagers.

Monsieur le Vice-Président propose d'appliquer les mêmes modalités que la Médiathèque Départementale de L'Orne en la matière à compter du 1^{er} Février 2022, les tarifs de remboursement suivants:

- ✓ pour les livres : remboursement au prix du neuf ou remplacement à l'identique
- ✓ pour les CD audios : remboursement au prix du neuf ou remplacement à l'identique
- ✓ pour les vidéos :
 - 1 à 3 DVD = remboursement forfaitaire de 40 €
 - 4 à 7 DVD = remboursement forfaitaire de 60 €
 - 8 DVD et + = remboursement forfaitaire de 80 €

Les vidéos nécessitant des droits de prêt lors de leur acquisition, le remplacement à l'identique n'est pas autorisé.

- ✓ pour les jeux de société : remboursement au prix du neuf ou remplacement à l'identique
- ✓ liseuse : remboursement au prix du neuf

- Vu la délibération n° 2017-09-28-161 du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2017 fixant les tarifs d'abonnement des médiathèques
- Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de remboursement des ouvrages perdus ou détériorés par les usagers.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **FIXE** les tarifs de remboursement des ouvrages perdus ou détériorés empruntés par les usagers pour les médiathèques intercommunales de Moulins la Marche et la Ferté-en-Ouche comme proposés ci-dessus,
- **DIT** que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} février 2022.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après
publication le **23 décembre 2021**

Le Président,
Jean SELLIER

